



COMMUNIQUÉ

Andrea Stillacci élu Président de la délégation Publicité de l'AACC

Paris, le 5 janvier 2012 – Les représentants des agences de la délégation Publicité de l'AACC – Association des Agences-Conseils en Communication – ont élu Andrea Stillacci, Président et co-Fondateur de l'agence Herezie, comme nouveau Président de cette délégation.

Première dans l'histoire de l'AACC, un créatif, co-fondateur d'une agence indépendante dirigera une délégation. Andrea Stillacci succède à Patrick Lara, Directeur Général de Publicis Conseil, pour un mandat de deux ans.

A cette occasion, Andréa a indiqué : « Au sein de l'AACC nous sommes les porte-paroles pour nos métiers et c'est une opportunité qui donne accès à un univers bien plus large que celui de notre travail quotidien en agence. Nous sommes ainsi plongés au cœur des enjeux de la communication. Avec les membres de la délégation Publicité nous allons travailler à l'unisson et dans l'intérêt du marché pour imaginer, produire et développer les meilleures idées et la meilleure communication possible. »

Andrea Stillacci, 43 ans, a mené une importante partie de sa carrière à Londres en tant que Directeur de la Création Monde pour Unilever. Il s'installe à Paris en 2004 au poste de Vice-Président en charge de la création chez JWT pour rejoindre ensuite Grey, au titre de Co-Président en charge de la création. C'est en juin 2010 qu'il fonde Herezie, une agence indépendante qu'il dirige depuis.

Andrea Stillacci a reçu de nombreuses récompenses publicitaires internationales : Cannes Lions, Clios, One Show, Grand Prix Stratégies, Eurobest, Club des AD, D&AD, trois Euro Effies et un Grand Prix Effie.

A propos de l'AACC :

Créée en 1972, l'Association des Agences-Conseils en Communication (AACC), est un syndicat professionnel régi par la loi du 21 mars 1884. Représentant plus de 80 % de la profession, l'AACC regroupe 200 entreprises qui emploient aujourd'hui près de 10 000 salariés. L'AACC est aussi une fédération de métiers qui couvrent l'ensemble des disciplines de la profession : publicité, customer marketing, communication interactive, communication corporate, communication santé, production publicitaire, communication éditoriale, communication événementielle et Outre-Mer. L'adhésion à l'AACC astreint, entre autres obligations, au respect de règles professionnelles strictes qui font la valeur du label AACC.

Contact : Charles-F Tauzi - ctauzi@aacc.fr - 01 47 42 27 26